

## « Prix planchers : la fausse bonne idée »

Jean-Luc Demarty (\*)

(Photo) DR



« Après les premières annonces du gouvernement Attal, on aurait pu s'attendre à un climat plus serein au Salon de l'agriculture. Les conditions chaotiques de l'organisation du grand débat prévu avec le président de la République ont mis à nouveau le feu aux poudres. Un tel climat était évidemment propice aux annonces improvisées. Cela n'a pas manqué.

Emmanuel Macron a cru bon d'annoncer l'instauration de prix planchers sur les produits agricoles. Pourtant, une telle mesure serait contraire à la fois au droit européen, aux dispositions du Traité relatives à la concurrence et à la Politique agricole commune (Pac) qui prohibe les mesures nationales dans ses domaines de compétence.

En outre, ce serait économiquement inefficace. Ou bien ces prix planchers, fixés à un niveau trop bas, seraient inutiles. Ou bien ils seraient fixés à un niveau trop élevé, ruinant la compétitivité des régions et des producteurs les plus performants, aggravant encore leurs pertes de parts de marché par rapport à leurs concurrents européens. La Bretagne serait ainsi touchée dans les secteurs du lait, du porc et de la volaille où elle est la région française la plus compétitive.

---

« Quelles modalités ? »

---

L'idée est probablement d'ajouter cette disposition à une loi « Egalim 4 ». Egalim – issue des États généraux de l'alimentation – flirtait déjà dangereusement avec le concept de prix plancher en introduisant la fixation d'indicateurs nationaux de coûts de production par les interprofessions sectorielles. Les objectifs initiaux d'Egalim étaient louables, avec la préservation du revenu des agriculteurs par la contractualisation obligatoire et la sanctuarisation du prix de la

(\*) Ancien directeur général de l'Agriculture et du Commerce extérieur de la Commission européenne, ancien conseiller de Jacques Delors.